Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260423-D2026_25-DE

Commune de Mérillac
Séance du 23 avril 2026
Délibération n°2026-25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

Le 23 avril 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Rudy CAVALHEIRO *(pouvoir à Hervé MORIN)*, Isabelle BOUGAHAM *(pouvoir à Sylvie HUET)*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-25. Représentation de la commune à l'entente Hardouinais-Mené.

Une entente a été créée par les membres de l'ancienne communauté de communes Hardouinais-Mené afin de coordonner leurs actions en faveur des associations à dimension culturelle, éducative ou sportive qui interviennent sur le territoire. Le conseil municipal doit désigner en son sein les trois délégués appelés à siéger dans la commission qui assure la gouvernance de l'entente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Hervé MORIN, Sylvie HUET et Sandrine CANAUD comme délégués au sein de l'entente Hardouinais-Mené.

Acte certifié exécutoire le

Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.